

EMPIRE CHÉRIFIEN
 Protectorat de la République Française
 AU MAROC

Bulletin Officiel

ABONNEMENTS:

	MAROC	FRANCE et Colonies	ETRANGER
3 MOIS. . . .	4.50	6 fr.	7 »
6 MOIS. . . .	8 »	10 »	12 »
1 AN.	15 »	18 »	20 »

ON PEUT S'ABONNER:

A la Résidence de France, à Rabat,
 à l'Office du Gouvernement Chérifien à Paris
 et dans tous les bureaux de poste.

Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

ÉDITION FRANÇAISE

Hebdomadaire

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION:

Résidence Générale de France à Rabat (Maroc)

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser
 à la Direction du Bulletin Officiel.

Les mandats doivent être émis au nom de M. le
 Trésorier Général du Protectorat.

PRIX DES ANNONCES:

Annonces judiciaires et légales la ligne de 34 lettres,
 corps 8. 0.50

Sur 4 colonnes

Annonces et les dix premières lignes, la ligne. 0.60
 avis des autres lignes suivantes, — 0.50

Pour les annonces réclames, les conditions
 sont traitées de gré à gré.

Réduction pour les annonces et réclames
 renouvelées.

Les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats pour toute la zone du
 Protectorat Français de l'Empire Chérifien doivent être obligatoirement insérées au "Bulletin Officiel" du Protectorat.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

1. Arrêté résidentiel du 24 Janvier 1915 désignant, temporairement, des chimistes-experts du Service de la Santé et de l'Assistance publiques et fixant le tarif des expertises 61
2. Arrêté résidentiel du 2 Février 1915 portant classement dans la hiérarchie spéciale du Service des Renseignements du Maroc Occidental 62
3. Arrêté résidentiel du 2 Février 1915 portant allocation d'une indemnité de monture aux contrôleurs civils et aux fonctionnaires appelés à en remplir les fonctions 62
4. Arrêté viziriel du 23 Janvier 1915 fixant le taux de l'indemnité de cherté de vie allouée aux fonctionnaires et agents civils en service à Bouznika 63
5. Arrêté viziriel du 23 Janvier 1915 fixant le taux de l'indemnité de logement allouée aux fonctionnaires et agents civils en service à Bouznika 63
6. Arrêté viziriel du 23 Janvier 1915 fixant le taux de l'indemnité de logement allouée aux fonctionnaires et agents civils en service à Arbaoua 63
7. Arrêté viziriel du 23 Janvier 1915 portant nominations dans le personnel de l'Administration civile de la zone du Protectorat Français de l'Empire Chérifien 63

PARTIE NON OFFICIELLE

8. Situation politique et militaire du Maroc à la date du 6 Février 1915. 64
9. Services de l'Agriculture. — Note sur la situation agricole au 1^{er} Février 1915 64
10. Direction des Travaux militaires. — Note sommaire sur les travaux en cours. 64
11. Nouvelles et informations 67
12. Annonces et avis divers 67

PARTIE OFFICIELLE

ARRÊTÉ RÉSIDENTIEL DU 24 JANVIER 1915
 désignant, temporairement, des Chimistes-Experts du
 Service de la Santé et de l'Assistance publiques et fixant
 le tarif des expertises.

LE GENERAL DE DIVISION, COMMISSAIRE RESI-
 DENT GENERAL DE FRANCE AU MAROC,

Etant donné l'importance des analyses toxicologiques
 au point de vue médico-légal et la nécessité, vu la com-
 plexité et la longueur de ces recherches spéciales, de les
 confier à des chimistes expérimentés ;

Sur la proposition du Directeur de la Santé et de
 l'Assistance publiques ;

Après avis favorable du Directeur Général du Service
 de Santé ;

Sur avis conforme du Secrétaire Général du Protectorat
 et du Directeur Général des Finances,

ARRÊTÉ :

MM. les Pharmaciens des Hôpitaux de Campagne du
 Corps d'Occupation du Maroc, et le Pharmacien Principal
 Gestionnaire de la Pharmacie de Réserve de Casablanca
 sont désignés, temporairement, comme Chimistes-Experts
 du Service de la Santé et de l'Assistance publiques, pour
 toutes les recherches chimiques d'ordre médico-légal et
 toutes autres expertises de Chimie médicale intéressant
 le service.

Le tarif à adopter pour chaque expertise sera celui
 des Parquets, calculé de la façon suivante :

Pour chaque vacation de trois heures, et pour chaque rapport, lorsqu'il sera fait par écrit :

Dans les villes de plus de 40.000 habitants.... 4 fr.
Autres villes..... 3 fr.

Les vacations de nuit sont, dans tous les cas, payées moitié en sus.

Il ne peut être attribué, pour chaque journée, que deux vacations de jour et une de nuit.

La question des transports des experts-chimistes, le cas échéant, sera réglée par le Dahir du 29 Safar 1332 (27 janvier 1914), *Bulletin Officiel* n° 67, du 6 février 1914, page 81.

Fait à Rabat, le 24 janvier 1915.

Le Ministre Plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence Générale,
SAINT-AULAIRE.

ARRÊTÉ RÉSIDENTIEL DU 2 FÉVRIER 1915
portant classement dans la hiérarchie spéciale du Service
des Renseignements du Maroc Occidental

Conformément aux prescriptions de la Dépêche Ministérielle N° 5.884 9/11, du 14 novembre 1913, le Chef de Bataillon MOUGIN, Chef du Service des Renseignements du Territoire de Taza, est classé dans la catégorie des « Officiers supérieurs » à dater du 1^{er} janvier 1915, et aura droit, de ce fait, aux allocations prévues par la Dépêche Ministérielle N° 538, du 5 février 1912.

Fait à Rabat, le 2 Février 1915.

Le Commissaire Résident Général,
Commandant en Chef,
LYAUTEY.

ARRÊTÉ RÉSIDENTIEL DU 2 FÉVRIER 1915
portant allocation d'une indemnité de monture aux
Contrôleurs Civils et aux Fonctionnaires appelés à en
remplir les fonctions.

LE COMMISSAIRE RESIDENT GENERAL.

Vu le Décret du 31 juillet 1913, organisant le corps du Contrôle Civil ;

Vu l'Arrêté du 2 août 1913, réglant les conditions d'organisation et de fonctionnement du corps du Contrôle Civil ;

Vu l'Arrêté du 25 avril 1914, fixant l'indemnité de monture allouée aux Contrôleurs Civils ;

Vu l'Arrêté du 10 octobre 1914, accordant aux fonctionnaires civils, remplissant les fonctions de contrôleur, le bénéfice des dispositions des arrêtés allouant certaines indemnités aux Contrôleurs Civils ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général du Protectorat ;

Après avis conforme de MM. le Secrétaire Général du Gouvernement Chérifien, le Directeur Général des Finances et le Directeur du Service des Renseignements,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les Contrôleurs Civils titulaires et suppléants et les fonctionnaires appelés à en remplir les fonctions ont droit à une indemnité de monture dans les conditions fixées ci-après :

1^{re} Une allocation fixe et forfaitaire de 600 francs, titre de première mise de fonds, pour l'achat d'un cheval et de son harnachement complet.

Cette allocation est versée au fonctionnaire intéressé au moment de sa nomination, sur la production d'un état certifié conforme par le Chef de Service, établissant que le fonctionnaire est propriétaire d'un cheval et détenteur d'un harnachement complet.

Cette somme de 600 francs ne lui est définitivement acquise qu'après quatre années de service et par annuités de 150 francs.

Après un délai de huit années, le fonctionnaire a droit à une nouvelle allocation fixe et forfaitaire de 600 francs pour l'achat d'un nouveau cheval de service, destiné à remplacer le premier.

En aucun cas, le fonctionnaire ne peut prétendre à une nouvelle indemnité avant l'expiration de ce délai de huit ans.

2^{de} Une indemnité annuelle de 600 francs pour frais de nourriture, d'entretien, de ferrure et pour soins vétérinaires. Cette somme est versée chaque mois au propriétaire du cheval, sur la production d'un certificat du Chef de Service attestant que l'agent intéressé fait un usage constant et journalier de sa monture pour assurer son service. Cette indemnité est due pendant les périodes de congé dont le fonctionnaire bénéficie.

ART. 2. — Les Contrôleurs stagiaires n'ont droit à l'indemnité prévue par le présent Arrêté que s'ils sont chefs de poste ou adjoints à un chef de poste.

Les Contrôleurs titulaires, suppléants ou stagiaires qui seraient affectés à un service sédentaire perdent, pendant la durée de ladite affectation, leurs droits à l'indemnité annuelle de 600 francs d'entretien et de nourriture prévue par le paragraphe 2 de l'article 1^{er}.

ART. 3. — Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent Arrêté.

ART. 4. — MM. le Secrétaire Général du Protectorat, le Secrétaire Général du Gouvernement Chérifien, le Directeur Général des Finances et le Directeur du Service des Renseignements sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Rabat, le 2 Février 1915.

Le Commissaire Résident Général,
LYAUTEY.

ARRÊTÉ VIZIRIEL DU 23 JANVIER 1915

fixant le taux de l'indemnité de cherté de vie allouée aux Fonctionnaires et Agents civils en service à Bouznika

LE GRAND VIZIR,

Vu le Dahir du 11 Djoumada el Oula 1331 (18 avril 1913), fixant les indemnités de cherté de vie accordées au personnel civil de l'Empire Chérifien ;

Vu l'Arrêté Viziriel du 3 Chaabane 1332 (27 juin 1914), fixant les indemnités de cherté de vie pour 1915 ;

Vu l'avis émis par le Conseil d'Administration dans sa séance du 6 janvier 1915,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — A compter de la date du présent Arrêté, Bouznika est classé à la troisième catégorie des localités prévues par l'Arrêté Viziriel du 3 Chaabane 1332 (27 juin 1914), susvisé.

*Fait à Rabat, le 7 Rebia 1^{er} 1333.
(23 janvier 1915).*

M'HAMMED BEN MOHAMMED EL GUEBBAS, Grand Vizir.

Vu pour promulgation et mise à exécution,

Rabat, le 2 Février 1915.

*Le Commissaire Résident Général,
LYAUTEY.*

ARRÊTÉ VIZIRIEL DU 23 JANVIER 1915

fixant le taux de l'indemnité de logement allouée aux Fonctionnaires et Agents civils en service à Bouznika

LE GRAND VIZIR,

Vu le Dahir du 11 Djoumada el Oula 1331 (18 avril 1913), fixant les indemnités de logement accordées au personnel civil de l'Empire Chérifien ;

Vu l'Arrêté Viziriel du 4 Chaabane 1332 (28 juin 1914), fixant les indemnités de logement pour 1915 ;

Vu l'avis émis par le Conseil d'Administration dans sa séance du 6 janvier 1915,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — A compter de la date du présent Arrêté, Bouznika est classé à la troisième catégorie des localités prévues par l'Arrêté Viziriel du 4 Chaabane 1332 (28 juin 1914), susvisé.

*Fait à Rabat, le 7 Rebia 1^{er} 1333.
(23 janvier 1915).*

M'HAMMED BEN MOHAMMED EL GUEBBAS, Grand Vizir.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 2 Février 1915.

*Le Commissaire Résident Général,
LYAUTEY.*

ARRÊTÉ VIZIRIEL DU 23 JANVIER 1915

fixant le taux de l'indemnité de logement allouée aux Fonctionnaires et Agents civils en service à Arbaoua

LE GRAND VIZIR,

Vu le Dahir du 11 Djoumada el Oula 1331 (18 avril 1913), fixant les indemnités de logement accordées au personnel civil de l'Empire Chérifien ;

Vu l'Arrêté Viziriel du 4 Chaabane 1332 (28 juin 1914), fixant les indemnités de logement pour 1915 ;

Vu l'avis émis par le Conseil d'Administration dans sa séance du 6 janvier 1915,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — A compter de la date du présent Arrêté, Arbaoua est classé à la troisième catégorie des localités prévues par l'Arrêté Viziriel du 4 Chaabane 1332 (28 juin 1914), susvisé.

*Fait à Rabat, le 7 Rebia 1^{er} 1333.
(23 janvier 1915).*

M'HAMMED BEN MOHAMMED EL GUEBBAS, Grand Vizir.

Vu pour promulgation et mise à exécution,

Rabat, le 2 Février 1915.

*Le Commissaire Résident Général,
LYAUTEY.*

ARRÊTÉ VIZIRIEL DU 23 JANVIER 1915

portant nominations dans le personnel de l'Administration Civile de la zone du Protectorat Français de l'Empire Chérifien.

Par Arrêté du Grand Vizir, en date du 7 Rebia 1^{er} 1333 (23 janvier 1915),

Sont nommés, dans l'Administration Civile Chérifienne, aux emplois ci-après :

Rédacteur de 5^e classe

M. COURTIN, Jean.

Commis-Expéditionnaire de 3^e classe

M. MAUBERT, Emile-Charles.

Dactylographe de 4^e classe

M^{lle} RAYNAL, Emilienne.

Commis-Expéditionnaire de 4^e classe

M. BOUILLY, Charles.

Commis-Expéditionnaires ou Dactylographes stagiaires

MM. REGIMBEAU, Henry ;

MONTSARRAT, Henri-Jean ;

M^{lle} FISCHERKELLER, Aurélie ;

M. DOUMERGUE, Xavier.

PARTIE NON OFFICIELLE

SITUATION POLITIQUE ET MILITAIRE DU MAROC
à la date du 6 Février 1915.

Il n'y a aucun changement notable à signaler dans la situation politique et militaire du Maroc. La violente tempête qui a sévi sur tout le pays, du 25 janvier au 1^{er} février, a causé d'assez importants dégâts et quelques accidents de personnes. Sur certains points, les communications ont été interrompues pendant plusieurs jours.

Région de Taza-Fez. — Les opérations entreprises au Nord de Taza contre les Branès ayant dû être brusquement interrompues par suite du mauvais temps, le succès remporté le 21 janvier par le Colonel BULLEUX sur les dissidents n'a pu être exploité. Aussi le Chenguitti, toujours soudoyé par nos ennemis d'Europe, s'emploie à nouveau à rendre plus active contre nous l'hostilité des tribus insoumises.

L'agitation précédemment signalée dans plusieurs fractions de la confédération des Beni Ouarain paraît en voie d'apaisement.

Région de Khenifra-Tadla. — Les tribus berbères, que nos postes de la périphérie empêchent de descendre de leurs montagnes, souffrent considérablement du froid. Toutes les tentatives qu'ils font pour faire passer leurs troupeaux, en quête de pâturages, de la rive gauche sur la rive droite de l'Oum Rebia, sont déjouées grâce au service de surveillance très actif et très mobile de nos troupes.

Dans la *Région de Marrakech* et dans le *Sous*, le calme reste parfait.

Grâce au beau temps qui était revenu, les deux derniers jours de la fête du Mouloud se sont déroulés au milieu d'une affluence énorme et avec beaucoup d'éclat. Les chefs indigènes et notables venus pour cette circonstance à Rabat sont repartis chez eux très favorablement impressionnés et contents de l'accueil qu'ils ont reçu des autorités du Maghzen.

SERVICES DE L'AGRICULTURE

La situation agricole au 1^{er} février 1915

Au point de vue de la température, le mois de janvier 1915 a présenté deux périodes nettement tranchées. La première, s'étendant du 1^{er} au 20, a été belle et froide, avec de légères gelées ; la seconde, comprenant le dernier tiers du mois, a été, au contraire, extrêmement pluvieuse. De toutes parts, on signale des crues importantes des oueds. Le total des pluies tombées au cours de la campagne 1913-1914 est déjà dépassé, et il serait très désirable qu'une

période un peu prolongée de beau temps permit maintenant aux agriculteurs de préparer leurs terrains pour les cultures de printemps.

Les terrains de parcours sont recouverts de pâturages fort abondants, bien que les froids en aient retardé la croissance ; les dernières pluies vont leur donner une nouvelle vigueur. Les régions basses de la plaine du Sebou étant actuellement inondées, le bétail de cette région a presque entièrement été envoyé dans la forêt de Mamora, où il se trouve au sec.

Les animaux, sur lesquels aucune épidémie n'est signalée, sont dans un excellent état d'entretien, particulièrement les ovins. Les bœufs de labours se sont reposés, grâce au mauvais temps, et reprennent de l'embonpoint.

Les semailles de céréales se sont presque partout continuées avec entrain, à la faveur du beau temps qui s'est prolongé jusque vers le 20. La superficie emblavée dépasse, dans presque tout le Maroc, et notamment en Chaouïa et dans les Doukkala-Abda, d'un tiers environ celle de la campagne précédente. Dans la vallée du Sebou également, les indigènes ne se rappellent pas avoir jamais vu d'aussi grandes surfaces ensemencées.

La situation est d'ailleurs très encourageante ; les levées se sont bien effectuées partout et les blés et avoines tallent abondamment ; les pluies ont profité aux céréales qui avaient souffert du froid. Dans les contrées plus humides, on signale un peu de rouille sur les orges et une tendance à la verse.

Actuellement, les agriculteurs se préparent aux diverses cultures de printemps : maïs, sorghos, pois chiches, lentilles, etc.

Les gelées n'ont pas laissé de préjudicier quelque peu aux cultures maraîchères : en Chaouïa, les haricots et les pommes de terre ont été en partie grillés.

Le lin se développe normalement.

Dans le Sud, la récolte d'olives se poursuit dans de bonnes conditions ; les orangers et mandariniers sont chargés de fruits. Les amandiers sont en fleurs dans les Doukkala. La taille de la vigne a commencé.

DIRECTION DES TRAVAUX MILITAIRES

Note sommaire sur les travaux en cours

I. — TRAVAUX DE FORTIFICATIONS, CASERNEMENTS, PISTES, ETC.

SUBDIVISION DE CASABLANCA

Casablanca. — Au Camp n° 1, on a clôturé le terrain situé au Nord de l'Infirmerie, du Parc à fourrages et du Conseil de Guerre ; on a aménagé les communs nécessaires au Cercle des Officiers.

Au Camp n° 2, on a commencé un mur de soutènement au Sud.

Au Camp n° 4, on a terminé la buanderie de la prison militaire, la salle de douches pour les gendarmes et continué celle pour les détenus ; on a terminé les baraques 4 et 5 du Camp des recrues et commencé les baraques 6 et 7 ; la Maison du Soldat a été déplacée. La route transversale du Camp est en cours d'exécution.

Au Camp Espagnol, on a terminé, extérieurement au Camp, la conduite d'eau de Tit Mellil et continué l'égout allant à la mer sur environ 1.000 mètres ; on a muni deux baraques de fenêtres.

Au Fort Ihler, on a dallé et cloisonné les baraques des Officiers et les bureaux ; on a commencé deux abris-cuisines pour les Sénégalais.

Au Camp d'Aviation, on a commencé le forage de trois puits.

A l'Hôpital, on a terminé les travaux d'adduction d'eau à la pharmacie, continué les fouilles de l'égout-collecteur, achevé les enduits du bâtiment de l'étuve à désinfection, terminé l'installation d'un arthro-moteur.

Au Magasin principal du Service de Santé, on a terminé deux hangars entre les bâtiments 4 et 5, 5 et 6.

Au Lazaret Militaire d'El Hank, on a terminé les routes, la pose de la conduite d'eau, le montage des latrines et lavabos des tentes Herbet ; on continue les badigeons et la peinture des pavillons.

Aux Services de l'Artillerie, du Génie et de la Remonte, on a commencé le dallage du bâtiment L de l'Arsenal de Sour Djedid, exécuté les badigeons du bâtiment K, continué les bâtiments D et E.

Mazagan. — Les enduits du mur d'enceinte du Camp Requiston sont terminés ; on a commencé la construction d'un magasin à munitions, le pavage du fondouk des Officiers, terminé les boxes de l'Infirmerie-Vétérinaire.

Safi. — On met en état le chemin d'accès au Camp ; on continue la construction des écuries, lavabos, lavoirs et abreuvoirs, séchoir et buanderie, au Camp des Troupes Métropolitaines.

TERRITOIRE DU TADLA

Casbah Tadla. — On a refait la terrasse du blockhaus Dardignac ; on continue les baraquements pour les Officiers (18 baraques) et les magasins à farine et à vivres, ceux de l'habillement et du campement ; on a commencé la construction de bains-douches au Service de Santé.

Boujad. — On a terminé le local du Service Télégraphique ; on continue les écuries pour les chevaux des spahis.

Dar Ould Zidouh. — Le Camp a été allongé de 34 mètres par un mur en maçonnerie de 1^m40 de haut et 0^m60 d'épaisseur avec fossé de 2^m sur 1^m ; le casernement du cadre du goum est terminé.

SUBDIVISION DE RABAT

Rabat-Salé. — Au Camp Garnier, on a continué la construction des baraques pour le casernement des T. M. (6 baraques de troupes et 3 baraques pour bureaux) ; 4 baraques sont commencées au baraquement des Officiers.

A Rabat-Ville, on poursuit l'exécution des bâtiments d'entrée du quartier d'Epinay, l'ouverture de l'entrée du Dar Ghazi, les constructions annexes du casernement de la Garde Chérifienne (3 bâtiments pour cuisines, popotes, logement des cadres).

A l'Hôpital Marie-Feuillet, on continue le bâtiment des Officiers, le bâtiment pour logement du Médecin-Chef, la surélévation de l'Institut Vaccinogène, la clôture de l'Hôpital.

Kenitra. — Un lavoir, un séchoir, une buanderie, 2 hangars à orge et 2 magasins à farine ont été construits au Service de l'Intendance ; les 8 magasins des Subsistances ont été cimentés.

A *Dar Bel Hamri*, on a construit les écuries de l'Infirmerie-vétérinaire, de la Gendarmerie et du convoi 8.

A *Mechra Bel Ksiri*, on a construit une cuisine pour les troupes.

A *Tiflet*, on a aménagé sur un nouveau tracé la piste allant aux sources et à l'abattoir.

A *Petitjean*, on a nivelé les ornières de la piste Dar bel Hamri-Fez, via Bab Tiouka.

SUBDIVISION DE MEKNÈS

Meknès. — On a mis les piliers d'encadrement aux portes de l'annexe d'artillerie.

On a fait les charpentes, couvertures, dallages, plafonds de la première moitié des bureaux du Commandement Général des Régions de Meknès et de Fez ; on poursuit les fouilles et les fondations de la deuxième moitié ; on continue l'armurerie de garnison, les écuries et bureaux de l'Infirmerie-vétérinaire, les pavillons pour la cavalerie marocaine. On a construit un hangar pour abriter le bétail au Parc à fourrages.

A *El Hadjeb*, on a construit la porte de la Casbah, amélioré la plateforme d'un bastion, pavé la boucherie.

A *Agourai*, on a construit 3 bâtiments en pierre pour 34 hommes chacun.

A *Oulmès*, on a construit un parapet et continué les travaux de remise en état du bâtiment F. B. V. du Service de l'Intendance.

A *Lias*, les murs d'enceinte sont terminés ; le bâtiment de 28 mètres du Service de Santé est achevé et occupé.

A *Dar Caïd Ito*, on a construit en dehors du réduit des logements d'Officiers, clôturé les abords des sources, couvert une partie du Parc à bétail.

A *M'Rirt*, on a continué les travaux de fortification à l'intérieur et à l'extérieur du réduit ; six bâtiments pour les troupes sont en construction, ainsi qu'une boulangerie à deux fours, un bâtiment comprenant cave, boucherie et bureau, une infirmerie comportant quatre bâtiments.

SUBDIVISION DE FEZ

Fez. — On a posé les rateliers d'armes du bordj Nord, couvert les réservoirs d'eau potable du fort Chardonnet, maçonné et couvert les bâtiments de Sidi Harazem, réglé les plateformes, porté à 10 mètres le chemin couvert des murs de défense de la ville. On a amélioré et empierré divers fragments de la route Fez-Taza et des pistes de Fez à El Kelja et de Fez à Dar Debibagh.

A *Fez-Ville*, on a refait les cuisines de Dar el Hamoumi, aménagé au Conseil de Guerre cinq casernes pour le personnel.

A *Dar Meharès*, on poursuit la construction de deux pavillons d'Officiers ; les bâtiments A et D du Quartier de l'Artillerie sont terminés ; la maçonnerie de la citerne du fort Juge est terminée.

A *Dar Debibagh*, les canalisations du Camp ont été achevées ; la maçonnerie des bâtiments du casernement du Train des Equipages est à hauteur des appuis de fenêtres.

A l'*Hôpital Auvert*, on a revêtu d'une cloison de briques les cinq tentes Herbet, et refait les terrasses du pavillon Rollin.

Au *Poste de Sefrou*, on poursuit des recherches de captation d'une source ; on a commencé l'installation d'un hangar pour les bestiaux et terminé le four à pain pour l'Intendance ; on continue la réfection des routes de Sefrou à Fort Prioux et de Sefrou à Anoeur.

Au *Poste d'Anoeur*, on a terminé les bâtiments pour les sous-officiers, pour les ouvriers d'Administration, construit et couvert en terrasse deux logements d'Officiers. On construit un abri pour le bétail, des logements pour le vaguemestre d'étapes, les muletiers de l'infanterie et la troupe.

Au *Poste de Koudiat el Biod*, on a terminé le bastion pour projecteurs et le blockhaus pour mitrailleuses de la face Sud du réduit ; on construit un blockhaus pour mitrailleuses à l'Ouest du réduit. On renforce les parapets et installe une protection en réseau Brun et fil de fer barbelé ; on construit une plateforme pour les canons de 0,80 de position. On a commencé une boulangerie, un four, une infirmerie.

A *El Arba de Tissa*, on a cimenté le sol de l'abattoir et aménagé, à l'intérieur du Camp, un parc pour les convois.

SUBDIVISION DE MARRAKECH

Marrakech. — Parmi les travaux de fortification, on poursuit la construction des trois tours en maçonnerie ; on a terminé l'infirmerie du réduit et le magasin à munitions. On a amélioré l'installation de l'infirmerie-ambulance du Guéliz.

A *Mogador*, la maçonnerie du mur de clôture du Camp Duverger est à 1^m10 au-dessus du sol sur une longueur de 200 mètres ; on procède au dallage du bâtiment de l'infirmerie, on a terminé le lavoir. On a refait la terrasse arabe et la salle de visite de la Scala.

A *Agadir*, on continue les murs d'enceinte des Camps de Founti ; on a mis en place la porte Sud-Est du Camp. On a construit les bâtiments 3 et 4 de l'infirmerie.

II. — SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE

Dans le secteur de *Rabat*, on a posé des cabines pour le câble traversant le Bou Regreg et joint ce câble à la nouvelle rame.

Dans le secteur de *Meknès*, on a revu les diverses lignes télégraphiques.

Dans le secteur de *Fez*, on poursuit la mise en parfait état de la ligne Fez-Tissa.

Dans le secteur de *Marrakech*, on a fait la revision des diverses lignes télégraphiques.

Dans le secteur de la *Chaouïa*, on a construit la rame Casablanca-Aviation de la porte de Marrakech au Central Chérifien ; on a reconnu et établi une ligne à 2 poteaux en dérivation sur la ligne Settati-Mechra ben Abbou.

Le Service a assuré la transmission de 2.226.875 mots par T. E., de 337.070 mots par T. S. F. et de 43.188 mots par T. O.

III. — CHEMINS DE FER

Casablanca-Rabat (90 klm.). — Il a été transporté, dans le sens de Casablanca à Rabat, 2.101 voyageurs et 1.238 tonnes de marchandises, et, en sens inverse, 2.973 voyageurs et 110 tonnes de marchandises.

Casablanca-Ber Rechid (40 klm.). — Il a été transporté, dans le sens de Casablanca à Ber Rechid, 1.052 voyageurs et 1.131 tonnes de marchandises, et, en sens inverse, 1.035 voyageurs et 69 tonnes de marchandises.

Le personnel employé sur ces deux sections (au total 130 klm.) comprend 204 Européens et 450 indigènes.

Salé-Kenitra (35 klm.). — Il a été transporté, dans le sens de Salé à Kenitra, 1.413 voyageurs et 557 tonnes de marchandises, et, en sens inverse, 1.602 voyageurs et 352 tonnes de marchandises.

Kenitra-Dar Bel Hamri (67 klm.). — Il a été transporté, dans le sens de Kenitra à Dar Bel Hamri, 1.285 voyageurs et 3.349 tonnes de marchandises, et, en sens inverse, 1.146 voyageurs et 911 tonnes de marchandises.

Dar Bel Hamri-Meknès (79 klm.). — Il a été transporté, dans le sens de Dar Bel Hamri à Meknès, 889 voyageurs et 2.300 tonnes de marchandises, et, en sens inverse, 1.336 voyageurs et 79 tonnes de marchandises.

Le personnel employé sur ces trois sections (au total 181 klm.) comprend 222 Européens et 550 indigènes.

SECTIONS EN CONSTRUCTION

1° Ber Rechid-Bou Laouane et prolongement. — La voie atteint le klm. 119.046 (kilométrage sur la ligne Rabat-Casablanca-Marrakech, de l'origine Rabat), culée de départ du pont sur l'Oum er Rebja.

La plateforme est achevée jusqu'au klm. 137, et en construction du klm. 137 au klm. 142. Le montage des quatre travées simples de 13 m. 70 du pont sur l'Oum er Rebja est terminé.

Il est employé par le chemin de fer 45 Européens et 89 indigènes ; par les entrepreneurs, 26 Européens et 232 indigènes.

2° Meknès-Fez (64 klm.). — La voie atteint le klm. 238.600 (kilométrage compté sur Salé-Fez, de l'origine Salé) ; le pont métallique de l'oued Fez est en construction, ainsi que les estacades des ravins descendant du Zahlaa.

Il est employé, par le chemin de fer, 113 Européens et 550 indigènes ; par les entrepreneurs, 25 Européens, 500 indigènes et 500 Allemands prisonniers de guerre.

IV. — TRAVAUX EXÉCUTÉS DANS LE MAROC ORIENTAL.

Région Nord

A Oudjda, on a refait le mess des Sous-Officiers des Chasseurs ; on construit un lavoir et un séchoir à la Casbah ; on agrandit le bâtiment de la Poste et Trésorerie aux Armées.

A Taourirt, on installe l'adduction d'eau à la porte Est de la redoute.

Région Sud

On a achevé une cuisine pour le 14^e groupe spécial à Bou Denib et commencé un pont en maçonnerie sur l'oued Guir, à Toulal.

TÉLÉGRAPHIE

La ligne Guercif-Mahiridja a été remise en état ; les lignes ont été reportées le long de la voie ferrée entre El Aroun et Taourirt.

CHEMINS DE FER

De Zoudj el Beghal à Oudjda (18 klm.), les travaux d'élargissement de la plateforme pour transformer la voie de 1 m. 055 en voie de 1 m. 44 ont été attaqués ; les tranchées des klm. 12 et 14 sont portées à leur largeur définitive ; on étudie la transformation des voies et appareils de la gare d'Oudjda pour permettre d'y recevoir directement les trains de l'Ouest Algérien.

D'Oudjda à Taza (voie de 0 m. 60), la construction du blockhaus de la Chreïa (klm. 125) a été continuée ; la voie est posée, ballastée et dressée jusqu'à l'oued Aghbal (klm. 214.800) ; dès le milieu de janvier, le chantier de construction a repris toute l'activité qu'il présentait en juillet 1914.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

Transfert de la Recette Principale des Postes de Rabat

Les Services de la Recette Principale des Postes de Rabat, installés précédemment rue Souika, ont été transférés, le 6 février, dans le nouveau local du boulevard El Alou.

J. DAVID

Exportation

ACHATS AU COMPTANT DE TOUS
Chiffons, Cornes, Laines, Crins,
Peaux, Vieux métaux, etc...

Se rend sur les lieux
et sur demande

Adresse: Boîte postale 409
CASABLANCA

GAZ THERMOLUX

pour ÉCLAIRAGE et CUIRINE
Le plus économique à 10.25 le mètre cube

Extincteur à mousse "LE PARFAIT"

Adopté par les Marines
Française, Anglaise et Allemande

DÉSINFECTANT L'ANIOS

Antiseptique, Désodorisant, Microbicide le plus
énergique, le moins cher

NOTTÉGHEM & C^{IE}
S'adresser F. PARADIS, boîte 191
CASABLANCA

C. COUGOULE DEVERGNE

Fournisseur des Administrations Civiles et Militaires

Menuiserie - Charpentres

Escaliers

ATELIER MECANIQUE

21, Route de Casablanca
RABAT